

## Intervention de Jean-Paul Huchon Président du Conseil du STIF

A travers cette déclaration, **je souhaite m'adresser aux Franciliens, aux salariés de la RATP et aux élus locaux :**

- Je suis très attaché comme l'ensemble des élus franciliens à l'entreprise publique RATP

L'amendement du gouvernement voté à 23h, sans débat, sans discussion, est fallacieux.

C'est en réalité un coup porté aux salariés de l'entreprise

La droite n'a pas changé son projet. Elle programme la privatisation de la RATP (on le voit avec d'autres entreprises publiques). En rééquilibrant sa dette avec un transfert d'actifs, l'Etat veut rendre la mariée plus belle.

La RATP perd avec cet amendement des soutiens essentiels : les élus auront, à ce moment-là, encore moins de poids qu'aujourd'hui pour s'y opposer.

- Si l'Etat ne s'était pas désengagé la dette de la RATP ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. L'investissement de l'Etat dans les transports publics franciliens a diminué de 48% depuis 2002. L'Etat s'est comporté comme un pompier pyromane

L'action et le volontarisme des collectivités franciliennes ces trois dernières années ont fait émerger plus de projets qu'en trente ans de tutelle étatique.

En donnant chaque année à la RATP plus de moyens (plus de 3 milliards d'euros de dotations en 2009), nous avons permis à la RATP d'augmenter considérablement son offre et par là même avons contribué à l'accroissement de ses bénéficiaires.

- Si demain le STIF n'a plus les moyens de financer l'offre de transport, la RATP verra son activité mécaniquement baisser en Ile-de-France.

Est-il sérieux de compter uniquement sur l'Etat pour investir dans les transports franciliens? Il ne l'a pas fait dans le passé. Il ne le fait pas aujourd'hui en appui du plan de mobilisation des transports. Nous attendons qu'il s'engage pour demain.

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons un contrat chiffré entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la réalisation des projets inscrits au Plan de mobilisation qui est un Plan d'urgence pour les usagers franciliens

- Déshabiller le STIF maintenant, c'est en fait mieux déshabiller la RATP un peu plus tard, au détriment des réalisations concrètes très attendues par les habitants, les usagers des transports en commun, les associations et les élus locaux (Plan de mobilisation).

C'est pourquoi, à l'issue de ce CA extraordinaire, **nous avons pris la décision de :**

- Le Conseil demande au Gouvernement de retirer l'amendement contesté et d'engager sans attendre une concertation étroite avec les collectivités membres du STIF, les organisations syndicales et les usagers.
- Le Conseil me mandate pour soutenir, encourager et participer à toute action dénonçant des dispositions contraires aux principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales. Cette délibération sera adressée à l'ensemble des parlementaires et des maires de l'Ile-de-France afin qu'ils agissent en conséquence et relaient l'information auprès des franciliens.
- Le Conseil me mandate pour s'assurer que la RATP assume ses missions de service public au seul bénéfice des usagers franciliens. Le conseil demande au gouvernement que la RATP investisse intégralement les bénéfices substantiels qu'elle annonce pour l'exercice 2009, dans la modernisation du réseau francilien et l'augmentation de l'offre de transports et, en premier lieu, sa mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Le Conseil demande au Gouvernement de garantir le partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, dans le respect des lois de décentralisation, pour la mise en œuvre du plan de mobilisation des transports publics en Ile-de-France. Objectifs : que l'ensemble des projets et notamment la modernisation du réseau RER, la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14, le renouvellement du matériel roulant, l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite, ainsi que les deux grands projets Arc Express et le prolongement d'Eole, soient réalisés au plus vite avec la participation financière que l'Etat s'est engagé à apporter.
- Le Conseil mandate une commission d'experts indépendants afin d'auditer les comptes de la RATP, en particulier le poste des infrastructures inscrites à son bilan, et évaluer la valeur des biens patrimoniaux concernés.
- Le cas échéant, je demanderai, au nom du Conseil du STIF, à la directrice générale du STIF d'engager tout recours juridique contre les dispositions contraires aux principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales.